

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0006677

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2179 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ARIFF MOSTAFA Date de naissance : 1953

Adresse : 295 Lot el wati DEROUA

Tél. : 05 22 53 28 97 Total des frais engagés : - 1500 - Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Rachid EL KHETTAR  
Pneumologue  
175, Rue Boukrâa - Casablanca  
Tél: 05 22 49 23 75  
ICE: 001584533000041

Date de consultation : 09/08/2019

Nom et prénom du malade : H. ARIFF Latif Age : 48

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 8/10/2019

Signature de l'adhérent(e) : lif

#### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/08/19 CS		1	30000	Dr. HACNIID EL KHAYR Pneumologue Casablanca 2375 0524 923 75 0000041
09/08/19 test oral		1	12000	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

O.D.F  
PROTHÉSES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

## **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAILX

## MONTANTS DES SOINS

## DEBUT D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

## COEFFICIENT DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

Casablanca le : .....

## **COMPTE RENDU DU DOSSIER DE Mme ARIF Latifa**

Patiante âgée de 47ans, adressée pour bilan d'allergo-anesthésie suite à une allergie survenue lors d'une anesthésie générale pour cholécystectomie de type œdème facial avec bronchospasme.

L'examen clinique de la patiente est sans particularité.

L'exploration fonctionnelle respiratoire montre une fonction respiratoire sensiblement normale.

La patiente rapporte simplement des petits épisodes de temps à autre de bronchospasme.

Les tests d'allergo-anesthésie sont donc pratiqués pour les substances suivantes : Esmeron, Fentanyl, Propofol(Diprivan) et Midazolam (Hypnovel).

Ces tests sont pratiqués sous le mode intradermo-réaction à différentes concentrations : de 10-4 à 10-1.

Les différents tests pratiqués ne révèlent pas de réaction notable pour ces différents produits testés.

Devant la symptomatologie respiratoire épisodique, il est proposé à la patiente un traitement de fond sous forme d'inhalation Relvar 82 22 et Lipta.

175 Rue Boukraa - Casablanca  
Pneumologue  
DOCTEUR RACHID EL KHETTAR  
Tél: 0522 49 23 75 - 0522 49 23 78 - Gsm : 0661 13 65 34  
E-mail : pneumorek@gmail.com

### **Résidence Houssam Jassim**

175,Rue Boukraa, Prés de l'Hôpital My Youssef - 3 ème Etage - Casablanca  
Tél.: 0522 49 23 75 - 0522 49 23 78 - Gsm : 0661 13 65 34  
E-mail : pneumorek@gmail.com



# مصحة الجهاز العصبي

## NEUROCLINIQUE DE CASABLANCA

Casablanca, le 09/08/19

Docteur :

M<sup>me</sup> ARIFF Latifa

Prise de malade en  
bilan allergo-anesthésique  
aux substances suivantes

- Esmersol
- fentanyl
- Propofol (Diprivan\*)
- Midazolam (Hypnovel\*)

Dr. S. H. ROUDIES  
Anesthésiste - Réanimateur

NEUROCLINIQUE DE CASABLANCA

الدكتور رشيد الخطّار  
اختصاصي في أمراض الرئة والحساسية  
البالغين - الأطفال

Casablanca le : 09/08/19

Mr ARIF Iettfe

Feet →

con Sputum 3 Blood

Jeff → Mixte <sup>o</sup>

1 Blood

DOCTEUR RACHID EL KHETTAR  
175, Rue Boukraa  
Tél: 05 22 49 23 75  
CE: 00158453306641  
Casablanca

**Résidence Houssam Jassim**

175, Rue Boukraa, Prés de l'Hôpital My Youssef - 3 ème Etage - Casablanca

Tél.: 0522 49 23 75 - 0675 35 24 35

E-mail : pneumorek@gmail.com